

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 243 Rect.

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 7 QUATER

Dans l'alinéa 11 de cet article, substituer aux mots :

« aux présentes dispositions »,

les mots :

« au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.